



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 7332

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les vérifications qui encadrent l'installation du gaz de pétrole liquéfié. Le GPL avait été à l'origine de l'explosion d'un véhicule en janvier 1999, à Vénissieux, dans le Rhône. Elle avait entraîné plusieurs blessés parmi les pompiers. Récemment, une nouvelle explosion vient de se produire à Mitry-Mory. Une enquête est en cours. Un arrêté avait été pris le 4 août 1999 pour imposer un dispositif de sécurité sur les automobiles à GPL. Depuis janvier 2000, tous les nouveaux véhicules dotés d'une alimentation au GPL doivent être équipés d'une soupape de surpression qui permet au gaz de s'échapper lorsqu'il se dilate sous l'effet de la chaleur. Il semble néanmoins que le parc automobile ne soit pas entièrement équipé. Selon le magazine 60 millions de consommateurs, 120 000 véhicules fonctionnant au GPL n'étaient pas dotés de cette soupape en septembre 2001. La double carburation permet aux véhicules concernés de fonctionner sur une autre alimentation que le GPL. Or les retards enregistrés dans la mise en conformité posent de véritables problèmes de sécurité publique. Il souhaiterait savoir quel est le taux d'équipement actuel et quelles mesures sont prévues pour l'achever rapidement. Il lui demande quelles dispositions vont être prises pour sécuriser définitivement l'utilisation d'un carburant reconnu comme non polluant ?

Texte de la réponse

Les opérations réglementaires de mise en sécurité des véhicules transformés avant le 1er janvier 2000 en vue de permettre la carburation aux GPL se sont achevées le 1er octobre 2002, et les informations fournies par le GIE Opération réflexe GPL, qui coordonnait pour le compte de l'Etat les opérations de mise en sécurité et les subventions correspondantes, laissent penser que la quasi-totalité du parc concerné a été traitée. Depuis le 1er octobre 2002, la mise en sécurité est vérifiée lors du contrôle technique périodique des véhicules. Les premiers éléments de l'enquête effectuée après l'accident récent survenu à Mitry-Mory laissent penser que le réservoir GPL du véhicule n'a pas explosé et que la soupape de surpression n'est pas en cause dans la genèse de l'accident.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7332

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4400

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1229